Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260429-D_2_2026_50-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 12
Nombre de votants : 14

L'an deux mille vingt-six, le 29 avril à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Clémence MORINIÈRE, Maire de SAINT GONDRAN, en suite de convocations en date du 24 avril 2026 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie le même jour.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOULCH (arrivée à 19h17)
Pierre POUSSIN	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL (arrivée à 20h05)	Jean-François CHÉNEDÉ	

Étaient Absents Excusés : M. Matthieu FRANCO et Mme Olyana THÉ.
Était Absent : Néant.
Procurations (2) : M. Matthieu FRANCO a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIÈRE et Mme Olyana THÉ a donné procuration à Mme Charlotte STROEYMEYT.
Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Intervention de l'Agence Locale de l'Energie et du Climat (ALEC) du Pays de Rennes
Délibération N°2/2026/50

Rapporteur : Mme Clémence MORINIÈRE

Madame la Maire rappelle l'adhésion de la commune de Saint Gondran à l'Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Rennes depuis le 01 janvier 2024 pour une durée de 3 années au tarif annuel actuel de 1.68 € /habitant sur la base de la population Insee au 1er janvier 2026 (Adhésion de base à l'ALEC : 0.11 €/habitant/an + Cotisation pour bénéficier du service CEP : 1.57 €/habitant/an).

La Communauté de Communes du Val d'Ille-Aubigné prend en charge 50 % du montant de cette adhésion.

Le nombre de jours mis à disposition annuellement de la commune est de 5,50 (équivalent à 55 points) se répartissant de la manière suivante :

- 2 jours pour le suivi des consommations et réalisation bilan synthétique.
- 3.5 jours pour les autres missions.

Madame la Maire remercie la conseillère « Collectivités » de l'ALEC d'être venue présenter à la nouvelle équipe municipale les actions de l'ALEC et lui donne la parole.

Présentation faite, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et ceux engageant leur pouvoir :

-Remercie la conseillère « collectivités » de l'ALEC de sa présence et de la présentation des différentes actions menées.

Publié le 04 mai 2026
Pour extrait conforme,
La Maire, Clémence MORINIÈRE

Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE